

Motion François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations

Texte déposé

Une des forces du continent tient à son réseau de villes moyennes. Contrairement à d'autres régions du monde où alternent souvent quelques mégapoles et de vastes zones faiblement structurées, l'Europe dispose d'un nombre considérable de villes ou d'agglomérations comprenant de cent mille à un million d'habitants, dont la vitalité irrigue l'ensemble des territoires. Evolution aux conséquences multiples, ces vingt dernières années, le développement de ces foyers d'activités s'est déplacé de leur centre à leur périphérie, générant de nouvelles infrastructures et de nouveaux besoins.

La Suisse n'échappe pas à ce bouillonnement urbain, riche en opportunités, mais non sans risque s'il n'est pas organisé. De surcroît, la question des agglomérations s'y pose avec une acuité singulière : spectaculaire, une pression démographique forte rend les transformations structurelles urgentes ; complexe, le morcellement du territoire et des institutions retarde et fragilise la conduite des politiques nécessaires.

Pour le canton de Vaud, cette problématique est un enjeu majeur. Pièce centrale d'une des régions suisses qui connaissent le plus fort développement, il doit répondre aux attentes légitimes de ses agglomérations. Or, il peine à se donner les moyens du succès. Le refus par le Grand Conseil de la motion Junod (10_MOT_113) demandant la constitution d'un fonds cantonal d'investissement a montré l'intrication des problèmes. D'une part, les mesures concrètes, telles qu'un préfinancement cantonal ambitieux, sont rejetées au motif que les agglomérations ne disposent pas d'un cadre légal et d'une gouvernance suffisamment clairs. D'autre part, personne ne revendique le pilotage volontariste des opérations et chacun laisse aux bons soins des acteurs sur le terrain la définition au coup par coup des solutions. Ces blocages politiques s'autoalimentent et finissent par générer des dérives inquiétantes, en particulier :

- Les investissements et les infrastructures nécessaires prennent du retard.
- Le pilotage cantonal reste faible, divisé entre de multiples instances.
- Les communes s'épuisent dans des labyrinthes décisionnels.
- Le déficit démocratique persiste.
- Les visions à long terme font défaut.

Aujourd'hui, par conséquent, il est temps d'agir sur plusieurs fronts. Sans délai, les mesures urgentes dont les agglomérations ont besoin doivent être prises. Ainsi, le crédit-cadre demandé par la motion Freymond Cantone (11_MOT_145) constitue un instrument aussi incontournable que prioritaire. De même, la reconnaissance des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) préconisée par la motion Schwaar (11_MOT_146) ne saurait être différée. Enfin, le cadre général permettant l'instauration d'une véritable politique des agglomérations doit être élaboré, dans l'esprit du postulat Mahaim et consorts (08_POS_039).

Toutefois, ces démarches ne créeront pas la dynamique nécessaire si un catalyseur ne vient pas les mettre en coïncidence. Les agglomérations ont besoin d'un moteur qui rassemble les énergies, coordonne les opérations, favorise des politiques globales,

simplifie les démarches des communes. Elles ont besoin d'un fédérateur qui convertisse une infinité d'acteurs et de paramètres en projets cohérents. Elles ont besoin d'un interlocuteur unique qui représente l'ensemble des départements concernés.

Ces fonctions essentielles réclament la désignation d'une autorité de pilotage qui s'y consacre entièrement. Trop d'habitants vont dépendre de la réussite des agglomérations pour que leur destin soit réduit à un dossier parmi d'autres, circulant de manière classique entre les instances existantes. Pour une ou deux décennies, il faut au canton un responsable centré sur le développement des agglomérations.

Dans ce but, la présente motion demande au Conseil d'Etat de nommer sans tarder un « responsable chargé du pilotage des agglomérations ». Naturellement, ce délégué du Conseil d'Etat ne se substituera en rien aux pouvoirs existants dans son champ d'action. Mais il facilitera au quotidien les activités de chacun. A partir des projets existants ou en cours d'élaboration (PALM, Agglomération franco-valdo-genevoise, Agglo Y, Chablais Agglo et Projet Riviera), il aura pour objectif d'accélérer leur réalisation, tout en veillant au respect des processus démocratiques.

L'efficacité de ce relais du Conseil d'Etat en charge des agglomérations dépendra beaucoup de la confiance dont il sera investi. Ainsi, pour que son action soit pertinente et son rôle compris de tous, le Conseil d'Etat veillera à lui donner une mission claire, les compétences et les marges de manoeuvre utiles à sa réalisation, ainsi qu'une visibilité et des moyens assurant son crédit.

Au vu de ces considérants, nous demandons au Conseil d'Etat de nommer sans délai un « responsable du pilotage des agglomérations ». La mission de ce délégué du Conseil d'Etat situé à haut niveau s'articulera notamment autour des finalités suivantes :

- Représenter le canton et offrir aux acteurs concernés un interlocuteur unique.
- Coordonner les politiques du canton en faveur des agglomérations.
- Stimuler les impulsions urgentes dont les agglomérations ont besoin.
- Favoriser l'élaboration du cadre et de la gouvernance utiles aux agglomérations.
- Contribuer à la mise en place de processus démocratiques au sein des agglomérations.
- Soutenir les agglomérations vaudoises dans les espaces plus vastes et à l'échelon fédéral.

Demande le renvoi à une commission.

Lausanne, le 22 novembre 2011.

(Signé) *François Cherix et 25 cosignataires*

M. François Cherix : — Le mercredi 9 novembre 2011 fut un grand jour. Son ampleur ne vous a certainement pas échappé et toute la région vibre encore de ses conséquences. Le 9 novembre en effet, réunis au château de Prangins, le gouvernement vaudois et celui de Genève ont créé la métropole lémanique. Sonnez hautbois, raisonnez musettes, nos conseillers d'Etat sont donc devenus des architectes prométhéens. Créer une métropole, voilà un exploit qui n'est pas à la portée du premier venu. A dire vrai, l'examen du communiqué marquant cette date historique relativisait drastiquement sa portée. Il s'agissait en fait d'annoncer la naissance d'un logo, accompagné d'indicateurs statistiques, et peut-être un jour d'une association. Nous étions donc davantage dans la communication que dans la révolution. Trêve d'ironie. Je veux me réjouir de tout ce qui

contribue, d'une manière ou d'une autre, à faire avancer notre région, au sens vaste du terme. Ce qui m'a dérangé dans la mise en scène de Prangins, c'est la distance entre l'emphase du discours sur la métropole lémanique et la faiblesse des mesures cantonales au profit des agglomérations. Lors de notre récent débat sur la création d'un fonds d'agglomération cantonal d'investissement en faveur des agglomérations, vivement combattu par le gouvernement, nous avons pu mesurer combien le bouillonnement urbain qui est en train de transformer nos espaces de vie manque cruellement de moyens, d'infrastructures, mais aussi de vision, de pilotage cantonal et de processus démocratique. Les mesures font défaut, le cadre général aussi. Pour sortir de ces blocages récurrents, les députés sont contraints de multiplier les interventions. Notre collègue Mahaim a déposé un postulat demandant l'élaboration d'un cadre permettant l'instauration d'une véritable politique des agglomérations. Il attend toujours une réponse. Nos collègues Freymond Cantone et Schwaar ont demandé respectivement un crédit-cadre et la reconnaissance des lignes de bus à haut niveau de service. Espérons qu'elles obtiendront gain de cause.

C'est dans ce contexte qu'intervient notre motion. Elle est fondée sur la conviction que la somme des propositions ne créera pas la dynamique nécessaire, si un catalyseur ne vient pas les mettre en coïncidence. Les agglomérations ont besoin d'un moteur qui rassemble les énergies, coordonne les opérations, favorise des politiques globales, simplifie les démarches des communes. Elles ont besoin d'un fédérateur qui convertisse une infinité d'acteurs et de paramètres en projets cohérents. Elles ont besoin d'un interlocuteur unique qui représente l'ensemble des départements concernés. Ces fonctions essentielles réclament la désignation d'une autorité de pilotage qui s'y consacre entièrement. Trop d'habitants vont dépendre de la réussite des agglomérations pour que leur destin soit réduit à un dossier parmi d'autres, circulant de manière classique entre les instances existantes. Désormais, à notre sens, il faut au canton un responsable centré sur les agglomérations. Dans ce but, notre motion demande au Conseil d'Etat de nommer sans tarder un responsable chargé du pilotage des agglomérations. Naturellement, ce délégué du Conseil d'Etat ne se substituera en rien au pouvoir existant dans son champ d'action mais il facilitera, au quotidien, les activités de chacun à partir des projets existants. Vous l'avez compris, notre intervention vise à éviter le désarroi des communes ou le chaos urbain, mais aussi la traditionnelle décennie de retard sur les régions zurichoise ou bâloise que notre canton s'applique généralement à prendre dans les grands chantiers sociétaux.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.